

Commune de
La Houssaye-Béranger

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/3

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 14/12/2020
approuvant les dispositions de la modification n°2 du PLU.

Fait à Buchy,
Le Président,



APPROUVE LE : 23/09/2010
MODIFICATION n°1 LE : 24/08/2015
MODIFICATION n°2 LE : 14/12/2020



Légende

- Bâtiment agricole pouvant changer de destination
- Alignement d'arbres à préserver (L130-1 du code de l'urbanisme)
- Axe de ruissellement
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Zone inconstructible liée aux axes de ruissellement
- Zone inconstructible liée aux cavités souterraines

- UC : Zone urbaine centrale
- UE : Zone urbaine d'équipements
- UH : Zone urbaine de hameau
- AUC1 : Zone à urbaniser centrale
- AUC3 : Zone à urbaniser centrale
- AUC4 : Zone à urbaniser centrale
- 2AUC : Zone à urbaniser (long terme)
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- NP : Zone naturelle patrimoniale

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	310 m ²	Aménagement de la voirie	Commune

Le territoire de La Houssaye-Béranger est compris dans le périmètre de 3 PPRI différents :

- Le Plan de Prévention des Risques Inondation des bassins versants de la Saône -Vienne, prescrit en mars 2010 et validé en 2011
- Le Plan de Prévention des Risques Inondation des bassins versants du Cailly-Aubette-Robec, prescrit en décembre 2008
- Le Plan de Prévention des Risques Inondation des bassins versants de la Scie, prescrit en janvier 2012 et approuvé en mai 2020

Le Plan de Prévention des Risques Inondation des bassins versants de la Scie est approuvé et vaut Servitude d'Utilité Publique.
Le PPRI de la Scie est annexé au PLU.
Le Plan de Prévention des Risques Inondation des bassins versants du Cailly-Aubette-Robec est en cours d'élaboration et la carte d'aléas disponible est annexée au PLU.

